



Cloture pour insuffisance d'actif, mais il reste des actifs.....

Par **Majong**, le **27/07/2009** à **22:22**

Bonjour, rn rnVoila en gros mes soucis.....rn rnEn 2002, j'ai dû mettre mes deux commerces en faillite. En suivant, un des créditeurs a pris une hypothèque contre une propriété dans mon nom. En 2005, il a renouvelé l'hypothèque. Je suis passer voir le bureau des hypothèques en 2009, et ils m'ont informer que puisque le personne n'a pas pris possession de la propriété avant la fin des deux fois trois ans (Octobre 2008), le propriété est de nouveau à moi....rn rnFin 2008 et en Février 2009, le tribunal à prononcer donc deux Clôtures pour insuffisance d'actif, des deux boites. En plus, le liquidateur avait annoncer au juge que le créditeur avait recouperais la propriété.....rn rnMa question est donc le suivant. J'ai un acheteur pour la propriété. D'après les bureaux des hypothèques, la propriété est à moi. Il n'y a eu aucune fraude, le liquidateur avait connaissance de l'existence de la propriété. Le créditeur, pour une raison inconnue n'a pas pris possession de la propriété. J'attend des nouvelles de mon notaire (en attente depuis 5 semaines quand même.....) D'après vous, ai-je droit de vendre la propriété ? L'acheteur risque des soucis ? Et moi alors ? rn rnMerci pour votre aide !!

Par **gaspard35**, le **05/05/2011** à **22:45**

je suis confronté au meme soucis et notre notaire nous fait savoir que l'on ne peut vendre sous peine de faire reouvrir la liquidation et prendre le fruit de la vente rn rnOu en etes-vous cela m'interesse ?rn rnLci la notaire est celle qui realisa les ventes des actifs et savait pertinemment l'existence du bien non constructible a l'epoque et d'une valeur derisoire sur la part qui les interessaient .rn rnLe proprietaire indivis dont la société a été liquidée avait 30 % de part donc sur 11000 €